

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
03 JUILLET 2015 A 18h30

Sous la présidence de Monsieur Robert DONNAT, Maire.

Présents : GRILLI M, LEROUX JP, DE VALENCE G, MAURIN Y, MILESI V, BUGEL N, ECH CHAFAÏ M.H, TRAVERSO N, DINGLI JP, CHAVRIER C.

Absents et excusés : CLAUZON C a donné pouvoir à GRILLI M
SILVESTRE C a donné pouvoir à MAURIN Y
CUREL N a donné pouvoir à DONNAT R
FONQUERNIE A a donné pouvoir à MILESI V
RODENAS A a donné pouvoir à TRAVERSO N
SONEGO E a donné pouvoir à DINGLI JP
TAULEMESSE E a donné pouvoir à LEROUX J.P.

Absente : TRINQUART N

Le Quorum est atteint.

Secrétaire de séance : MILESI V.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2015 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

032/2015- REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES 2014-2015 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de Cavaillon pour la participation des charges de fonctionnement des écoles publiques dans le cadre de la répartition intercommunale pour les enfants qui résident sur notre commune et sont scolarisés dans les écoles CLIS de la commune de Cavaillon (Année 2014-2015) dont 754.58 € pour un enfant en élémentaire.

033/2015-FONDS DEPARTEMENTAL UNIQUE DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide le versement du fonds départemental unique de solidarité pour le logement 2015. Cette contribution aidera les personnes en difficulté (règlement des dettes locatives, factures d'eau, d'EDF et de GDF.

L'Appel de fonds 2015 est calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune et établi comme suit :

FSL 0.1068 € x 1699 habitants = 181.46 €

Energie 0.1602 x 1699 habitants = 272.18 €

Eau 0.1602 x 1699 habitants = 272.18 €

Soit un total de participation pour 2015 de 725.82 €

034/2015- TRANSFERT DE CREDIT BUDGET VILLE :

Vu la répartition définitive du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) entre les communes membres et la Communauté Luberon Monts de Vaucluse, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, le transfert de crédit suivant :

D.012 compte 6413 Rémunération personnel non titulaire : - 2 264.00
D.014 Compte 73925 Fonds de PRCIC : + 2 264.00

Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

035/2015-CONTRAT GAMME COLORIS : PROGICIELS COSOLUCE :

Vu le contrat de fourniture des logiciels et le contrat de maintenance assistance des logiciels et avenants signés avec la Société CIL D'AVRILLE (Maine et Loire) pour le secrétariat de la Mairie. Vu du transfert de la Société CIL d'AVRILLE (49) vers la Société COSOLUCE de PAU (64) 20 rue Johannes Kepler ainsi que le transfert des logiciels vers cette Société.

Vu le devis relatif à la formule abonnement de la gamme COLORIS, avec le Pack Optimal qui regroupe:

1. Gestion financière (homologué PESV2)
2. Simulations et éditions budgétaires (Gestion ACTES budgétaires)
3. Gestion et suivi de la dette (emprunts)
4. Inventaire et amortissements
5. Agents-Paie-suivi des carrières- DADS
6. Simulations budgétaires des charges de personnel
7. Population- recensement militaire
8. Gestion des Elections
9. Tableau de bord des élus
10. Gestion des plannings
11. Gestion des imprimés administratifs
12. Suivi des dossiers et du courrier
13. Gestion des contacts
14. Registre des délibérations et des arrêtés
15. Gestion de l'Etat Civil
16. Gestion des cimetières

Pour un montant annuel de 1885.86€ HT et de 2263.03€ TTC, tarifs revalorisés au 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice d'ingénierie.

Vu la reprise des données des logiciels CIL vers COSOLUCE et la formation sur site ou par téléassistance, pour un montant de prestation de 3450.50€ HT et de 4140.60€ TTC .

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Mr Le Maire à signer un nouveau contrat de maintenance et d'assistance progiciels COSOLUCE avec la Société COSOLUCE de PAU (64) 20 rue Johannes Kepler à compter du 1er juillet 2015 pour un montant annuel de 1885.86€ HT et de 2263.03€ TTC.

DECIDE la reprise des données logiciels CIL vers COSOLUCE et la formation sur site.

036/2015- TRANSFERT DE CREDIT BUDGET VILLE :

Vu l'achat de nouveau logiciel à la Société COSOLUCE pour le secrétariat de la Mairie.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- le Transfert les crédits suivants du budget VILLE :

D.20 Compte 2051-000 Concessions et droits, brevets, licence : + 2 500.00
D21 Compte 21318-000 Immo. Autres bâtiments publics : - 2 500.00

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

037/2015-CONVENTION COMMUNE DE LAGNES/ ASSOCIATION AVEC - ANNEE 2015

Vu la convention entre les communes de Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec, Oppède, Les Beaumettes, et l'association AVEC pour des actions d'animation à destination des jeunes de 12 à 17 ans.

Vu le mode de répartition qui est calculé en fonction du nombre d'enfants par commune et qui s'élèvera à un montant de 10 984.46 €.

Vu la prestation de service Enfance Jeunesse qui viendra alléger la part communale de la CAF et la MSA dans le cadre du contrat enfance-jeunesse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,
AUTORISE M. le Maire à signer la convention commune de LAGNES et association AVEC pour l'année 2015.

M.CHAVRIER demande à connaître le nombre de jeunes lagnois fréquentant la structure. Cette précision sera apportée au Conseil lors d'une prochaine réunion.

038/2015-INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS - Année 2014 :

Le Conseil Municipal par 15 voix POUR et 3 abstentions (CHAVRIERC, DINGLI JP? SONEGO par pouvoir)

- DONNE un avis favorable sur la proposition de Monsieur le Préfet de Vaucluse sur le montant de l'Indemnité Représentative de Logement de base due aux instituteurs soit 2 297.45 € pour l'année 2014. La contribution communale s'élèvera à 63.81 € par instituteurs bénéficiant de la majoration de 25%.

039/2015-RAPPORT ANNUEL 2014 -SERVICE ASSAINISSEMENT (Collectif et non collectif)

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement (collectif et non collectif) établi au vu du rapport 2014 établi par le Centre d'exploitation de cavillon Lyonnaise des eaux-SDEI Agence Luberon est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. DINGLI demande si la capacité de traitement des effluents de la station d'épuration est suffisante en période touristique, et si des investissements sont à prévoir dans la perspective d'une augmentation de la population dans les 20 années à venir. Il est répondu qu'aucune extension ne sera nécessaire.

040/2015-CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN LMV/ COMMUNE DE LAGNES.

Vu le retrait des services de L'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanismes.

Vu l'accord entre la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse et l'ensemble des communes membres, la création d'une cellule d'instruction des autorisations d'urbanisme sous la forme d'un service mutualisé entre les communes concernées.

Vu la décision de la commune de Lagnes de confier à LMV, l'instruction des actes des permis de construire, les permis d'aménagement, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme .

Vu la convention d'adhésion pour un cout prévisionnel de service de 5357.43 € pour la période du 1er juin au 31 décembre 2015 .

Vu la période d'adhésion du 1er juin 2015 au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE la convention d'adhésion au service commun LMV/ Commune de Lagnes.

- DECIDER d'inscrire cette dépense aux BP.

041/2015-TRANSFERT DE CREDIT BUDGET VILLE :

Vu la convention d'adhésion au service commun LMV/ Commune de Lagnes pour les actes d'urbanisme.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE le Transfert de crédit suivant du budget VILLE :

D.012 compte 6453 Cotisations aux caisses de retraite : - 7 000.00

D.011 Compte 62876 Remb. de frais au GFP de rattachement : + 7 000.00

Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

CONTRAT DE PLAN 2016-2020 ETAT/ONF/FNCOFOR :

Vu le courrier de demande de soutien sur les actions des personnels de l'ONF sur le devenir de l'office national des forêts.

Vu le contrat Etat/ONF/FNCOFOR pour la période 2016-2020 qui est en cours de négociation.

Le Conseil, après avoir pris connaissance du courrier et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DEMANDE à l'Etat de continuer à confier la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts de collectivités de sorte qu'il continue de répondre aux exigences suivantes :

- Un caractère National permettant la péréquation entre les territoires.

- Un contenu en terme, de missions qui garantisse la protection de la forêt et le service public aux usagers, à minima, à leurs niveaux actuels.

- DEMANDE à l'Etat de continuer à confier la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts de collectivités à un acteur unique : l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission de service public et ce conformément aux dispositions du Code Forestier. Pour être en capacité de remplir cette mission, l'Office National des Forêts doit voir ses moyens humains augmentés.

- REAFFIRME son attachement aux missions de service public et d'intérêt général de l'ONF.

- ESTIME que le financement de la gestion forestière relève du rôle de l'Etat.

- APPORTE son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière de qualité, durable, de proximité, solidaire, assurée par un service public forestier national.

- SOUHAITE que ses demandes soient prises en compte par le contrat ETAT/ONF/FNCOFOR pour la période 2016-2020 actuellement en cours de négociation.

N°5- Questions diverses :

1) Questions diverses

- La motion pour le maintien de la chasse à la glu est rejetée par 5 voix contre, 4 voix pour et une abstention
- La Poste : de nouveaux horaires seront appliqués à partir du 1^{er} septembre avec une diminution du temps d'ouverture.
- Les rapports des commissions d'enquêtes publiques sur l'aménagement de la plaine aval du Coulon et le PPRIF sont consultables en mairie.
- Temps d'Activités Périscolaires et garderies : M. le MAIRE informe l'assemblée que la CAF pourrait octroyer des aides supplémentaires à la condition impérative que les familles s'impliquent financièrement à raison de 10€ à l'inscription de leur enfant.
- Avis d'appel public à la concurrence concernant la souscription et la gestion de contrats d'assurances : la remise des offres est close, les plis seront ouverts courant septembre.
- Campement chemin des Ronflons : le jugement pour occupation illégale des sols aura lieu le 27 septembre.
- M. le MAIRE a été alerté de nuisances sonores au domaine viticole Tourbillon. Les plaignants doivent en faire le signalement par écrit pour qu'une procédure puisse être engagée.
- Les toilettes publiques seront installées le 8 juillet. M. DINGLI, en charge de leur raccordement au réseau, insiste sur l'importance de l'entretien régulier du bac à graisses afin d'éviter tout problème d'évacuation.

- Les panneaux et dépliants touristiques seront prêts en fin de semaine. Le public aura la possibilité de télécharger une application via un « QR Code ».
- Mrs CHAVRIER et DINGLI demandent à ce qu'un espace « tribune libre » leur soit accordé dans les bulletins municipaux. Une réponse leur sera apportée lors de la prochaine réunion du Conseil.
- Goudronnage de la cour de l'école : les travaux vont démarrer dès le début des vacances d'été. Un arbre devra être arraché.
- Plan Local d'Urbanisme : une première réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) aura lieu le 21 juillet. Une réunion publique sera organisée mi-septembre.
- Le projet d'urbanisation de l'actuel complexe sportif sera présenté à la prochaine réunion du Conseil. 40 à 45 logements sont prévus dans cette zone.

La séance est levée à 20H20

Le Maire,
Robert DONNAT

La secrétaire de séance
Véronique MILESI